

Commune de Boran-sur-Oise

Arrêté réglementant la manifestation dite « fête de la Saint-Jean »

Le Maire de la commune de BORAN SUR OISE;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2542-4 et suivants;

Vu le Code pénal,

Vu l'arrêté Préfectoral du 15/11/1999 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de l'Oise et notamment dans son article 5;

Considérant que toutes dispositions doivent être prises par l'autorité municipale afin de garantir la sécurité et la tranquillité publiques durant cette manifestation habituelle;

ARRETE

Article 1^{er}: La manifestation dite «fête de la Saint-Jean» se déroulera au stade municipal sis rue de Précy, le samedi 24 juin 2023 à partir de 10 heures au dimanche 25 juin 2023 à 02 heures.

Article 2: Le stationnement et la circulation seront interdits à tout véhicule sur la voie d'accès desservant le stade municipal et la salle des fêtes, hormis ceux munis d'une autorisation ou tout autre signe défini préalablement par les organisateurs. La barrière d'accès sera maintenue fermée pour des raisons de sécurité durant toute la manifestation.

Article 3: L'organisateur devra faire en sorte que leur installation de sonorisation soit conforme aux dispositions générales notamment en son article 10, de façon à satisfaire aux objectifs définis à l'article 1er de la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 de la lutte contre le bruit.

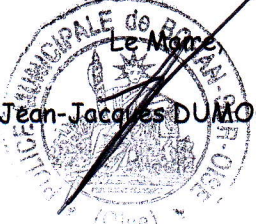
Article 4: Le feu de la Saint Jean sera organisé par la commune et débutera à 23h00, aux abords du stade de foot avec un périmètre de sécurité qui sera défini par les pompiers du CPI de Boran. Les barrières de sécurité seront mises en place par les services techniques de la commune.

Article 5: Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6: Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à:

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint-Leu-d'Esserent
- Madame la présidente du comité des fêtes
- Monsieur le Chef de Centre du CPI de Boran
- Monsieur le responsable de la police municipale
- Monsieur le responsable des services techniques

A Boran sur Oise, le 26/05/2023


Jean-Jacques DUMORTIER